



RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Thanh-My Tran-Nhu et consorts au nom du Groupe socialiste – Encourager les modes de distributions d'aliments riches en protéines végétales de production vaudoise

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 16 mars 2023, de 8h à 8h50 dans la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne.

Elle était composée de M. Olivier Petermann, Président- rapporteur et de Mmes et MM. Mathieux Balsiger, Aurélien Demaurex, Stéphane Jordan, Céline Misiego (remplace Elodie Lopez), Thanh-My Tran-Nhu et Valérie Zonka.

Mme Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA) était accompagnée de M. Samuel Monachon, Responsable du domaine économie rurale à la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DGAV). Pour le secrétariat de la commission était présent M. Jérôme Marcel, Secrétaire de commissions parlementaires. Mme Sylvie Chassot, Secrétaire de commissions parlementaires au SGC s'est chargées des notes de séance. Nous l'en remercions.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante témoigne de la difficulté pour les producteurs de protéines végétales destinées à l'alimentation humaine à écouler leur production, en raison notamment du presque libre-marché instaurant une rude concurrence entre production locale et étrangère.

Ces difficultés se constatent au moment de la négociation avec les grandes enseignes commerciales, mais aussi avec les acteurs de l'Etat pour l'approvisionnement de cantines tenues par l'Etat, par exemple. En parallèle, le Conseil fédéral a étendu la liste de cultures particulières bénéficiant de contributions en y ajoutant les pois chiches et les lentilles destinées à l'alimentation humaine.

Ainsi, si le soutien au développement de la culture de ce type de produits semble fonctionner, il n'en va pas de même pour leur écoulement. La postulante demande avec cet objet à ce qu'un état des lieux des soutiens existants (soit par l'achat par l'Etat de ces productions, soit par un soutien à la promotion de ces produits) soit dressé.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, Mme la Conseillère d'Etat rappelle que le Canton n'a aucune prise sur la base légale fédérale permettant de soutenir avec des contributions la culture de lentilles et de pois-chiches. (Art. 54 al. 1 LAGR et OCCP – art. 56 et ss LVLAgr)

Elle évoque ensuite la 2^e phase du volet agricole du Plan climat vaudois (PCV), en cours de définition : la 1^e étape de ce grand projet inclut des soutiens particuliers pour la production de soja et de luzerne, surtout dédiés à l'alimentation animale. Il serait imaginable de proposer des mesures spécifiques pour la culture de

protéines végétales, avec peut-être des contributions telles qu'on les connaît maintenant pour la luzerne et le soja, dans le cadre du 2^e crédit accordé au volet agricole du PCV si tel est le souhait du Grand Conseil.

Le Responsable du domaine économie rurale ajoute que si le Canton n'a effectivement aucune prise sur les aspects liés à la concurrence par les importations, des soutiens relativement importants pour l'accès au marché des produits agricoles vaudois existent déjà :

- Le Règlement sur la promotion de l'économie agricole (RPEAgr) permet, sous certaines conditions, de soutenir la promotion des ventes pour les *projets collectifs uniquement*. Il peut s'agir de groupements de producteurs, d'organisations agricoles ou d'interprofessions, mais non d'un seul producteur qui solliciterait un soutien. Le soutien peut concerner la réalisation d'études de marché, mais aussi directement la promotion des ventes et des soutiens lors de manifestations ou d'évènements qui auraient lieu dans le Canton ou en Suisse, voire même à l'étranger pour mettre en avant les différents produits.
- Star'Terre, un projet intercantonal de soutien par du coaching, permet à des entrepreneurs de bénéficier de prestations pour les aider à accéder à des marchés. Pour ce faire, différents cantons romands (Vaud, Genève, Fribourg et Valais) ont mandatés AGRIDEA. Dicifood à Cottens, qui propose une large gamme de produits garantis 100% vaudois, comme des lentilles, du maïs popcorn, des graines de lin ou encore du quinoa a notamment bénéficié de ce programme.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Postulante prend note de l'existence de mesures de coaching et de soutien à la promotion. Elle souhaiterait entendre le Département sur la question des cantines gérées par l'Etat : le Canton ne pourrait-il pas envisager des soutiens spécifiques pour l'achat en priorité des produits dont il est question dans ce postulat ?

Mme la Conseillère d'Etat indique qu'il s'agit d'un sujet important auquel son Département va s'atteler avec le Bureau de la Durabilité (BuD), afin notamment de rattraper le retard du Canton de Vaud par rapport à d'autres qui ont déjà accéléré leurs programmes autour des cantines publiques. Elle relève qu'il s'agit néanmoins d'un sujet à part, qui concerne un autre service.

Le responsable du domaine économie rurale précise que cet aspect est géré par le Bureau de la durabilité (BuD), en charge de coordonner la stratégie « restauration collective », en cours de révision. A un niveau plus général, le devoir d'exemplarité de l'Etat exige que celui-ci s'approvisionne autant que possible de produits locaux ; or le prix est un facteur de choix important étant donné le prix maximal fixé à Fr. 8.50 par repas dans les cantines du post-obligatoire, par exemple.

Un commissaire, agriculteur, remarque que le système des prestations écologiques requises, sur lequel le Canton n'a du reste aucun impact, a été mis en place dans le but de palier à la quasi-absence de taxe à l'importation et à la concurrence induite. Le problème réside selon lui non pas dans le soutien à la promotion de ces produits, mais bien du côté des consommateurs : tant qu'ils n'auront pas changé leurs habitudes alimentaires il sera difficile d'écouler la marchandise. Il est rejoint dans cette réflexion par un autre commissaire.

Pour une commissaire, les consommateurs sont aussi et surtout dépendants des distributeurs. Elle conçoit néanmoins que la consommation est un problème. Aussi, les soutiens devraient viser à plus et mieux communiquer à ce sujet.

Elle s'exprime en outre en faveur d'un renforcement des soutiens à ce type de culture dans le cadre de la 2e phase du volet agricole du PCV.

Au sujet des actions visant à soutenir la culture et l'écoulement des produits, le Responsable du domaine économie rurale remarque que si des soutiens supplémentaires à la production sont envisageables dans le PCV, que la promotion pourrait être renforcée afin d'aller encore plus vers le consommateur, l'Etat ne pourra

pas se substituer aux producteurs pour la négociation avec la grande distribution, il n'aurait pas les bases légales pour le faire, chose que regrette la commissaire.

Cette même commissaire demande dans quelle mesure les producteurs sont informés des aides à leur disposition, Mme la Conseillère d'Etat indique que Prométerre (l'association vaudoise de promotion des métiers de la terre) ainsi que les services de l'Etat agissent activement et efficacement pour la diffusion de l'information. Le Président-rapporteur, agriculteur, ajoute que le projet de mise en route d'un nouveau type de culture est scrupuleusement étudié en amont par les producteurs. Un certain nombre de démarches administratives sont nécessaires pour démarrer une culture. Dans ce contexte, les diverses associations de producteurs ou service concernés dispensent les informations utiles en temps voulu. En outre, il relève que la formation continue est très développée dans le domaine de l'agriculture : pléthore de cours, pour l'aspect culture mais aussi marketing, sont proposés. Il évoque une expérience personnelle : c'est réellement la vente de produits « particuliers » qui pose problème : si les petites épiceries, par exemple, sont partantes, elles n'achètent que de petites quantités.

Une commissaire note qu'elle n'a jamais vu de promotion pour des lentilles ou des pois chiches locaux de la part de Vaud Promotion. Elle demande si cette promotion est faite.

Mme la Conseillère d'Etat évoque les turbulences subies par cet organe (fusion des promotions économique, industrielle et agricole il y'a deux ans, puis réorganisation des Départements). Elle indique qu'un nouveau programme de promotion des produits agricoles et viticoles est en cours d'élaboration ; elle relayera au groupe stratégique cette volonté de mieux promouvoir les produits agricoles locaux auprès du grand public.

A la postulante qui évoque une éventuelle subvention de la commercialisation des protéines végétales produites localement, un commissaire rappelle que le subventionnement de la vente d'un seul produit va à l'encontre des bases légales en vigueur. De même Vaud Promotion assure la promotion de la production locale en générale, mais ne pourrait pas promouvoir un type de culture particulièrement.

Pour un commissaire, le DFA a présenté aujourd'hui un état des lieux. Etant donné que le problème semble se situer au niveau de la demande, il s'interroge sur l'existence ou non de possibilités pour le Département d'agir sur cette problématique. Il semblerait souhaitable d'encourager la promotion des protéines végétales, c'est à ceci selon lui que devrait servir une éventuelle prise en considération de cet objet.

Mme la Conseillère d'Etat affirme avoir la même sensibilité et être prête à agir en ce sens dans le cadre de Vaud Promotion.

Le Responsable du domaine économie rurale ajoute qu'afin de mieux saisir les mécanismes du marché, des réflexions sont conduites actuellement au sein de la DGAV pour la mise en place d'un observatoire de la vente directe à laquelle les producteurs de protéines végétales ont souvent recours.

5. VŒUX DE LA COMMISSION

La majorité de la commission souhaite qu'un accent soit mis sur la promotion des protéines végétales issues de la production vaudoise.

6. VOTE DE LA COMMISSION

Par 3 voix contre 4, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat et de ne pas le renvoyer au Conseil d'Etat.

Madame la Postulante annonce un rapport de minorité

Lignerolle, le 08 mai 2023

Le rapporteur : (Signé) Olivier Petermann